PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi le 11 mars 2014 - 19h00**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

La greffière mentionne qu'afin d'alléger la séance, qu'à défaut de manifester son désaccord, il sera présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 081-03-14
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi suite aux questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 082-03-14
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes :

- Assemblée de consultation publique du 04 février 2014;
- Séance ordinaire du 11 février 2014;
- Procès-verbal de correction daté du 26 février 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 28 FÉVRIER 2014

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 28 février 2014. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de huit cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante-neuf cents (814 484.69 $) en référence aux chèques numéros 9457 à 9467 et 9469 à 9543 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 083-03-14
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de deux cent trois mille huit cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-quatre cents (203 848.84 $), en référence aux chèques numéros 9544 à 9653 ;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose les rapports faisant état de la situation relativement aux ressources humaines respectivement datés du 11 et 12 février 2014.

RÉSOLUTION 084-03-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE RECHERCHE DE CANDIDATURES DANS LE CADRE DE L'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE ÉTUDIANT À L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le besoin grandissant au niveau des services professionnels du Service du greffe, causé notamment par des projets particuliers ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la greffière, d’agir à titre de maître de stage afin d’accompagner un étudiant en droit, fréquentant l’École du Barreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D’AUTORISER la greffière à procéder à une recherche de candidatures afin de combler un poste de stagiaire en droit au Service du greffe.

RÉSOLUTION 085-03-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE ÉTUDIANT À L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les besoins grandissant au niveau de la main d'œuvre professionnelle au Service du greffe;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'embauche d'un stagiaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter toute demande d'aide financière dans le cadre de l'embauche d'un stagiaire étudiant à l'École du Barreau, et ce, notamment dans le cadre du programme « je travaille pour ma Ville »;

D'AUTORISER la greffière, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à transmettre et signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 086-03-14
FIN DE MANDAT DE MONSIEUR PASCAL RAVACH, À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DE L'AGENDA 21 LOCAL

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire, d'un commun accord, mettre fin au mandat de monsieur Pascal Ravach, à titre de membre du Comité de l'Agenda 21 local;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

DE METTRE FIN au mandat de monsieur Pascal Ravach à titre de membre au Comité de l'Agenda 21 local.

RÉSOLUTION 087-03-14
NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de trois (3) nouveaux membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

DE NOMMER, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous pour faire partie du Comité consultatif de l'Agenda 21 local:

- ✓ Monsieur Patrick Coté;
- ✓ Madame Mélanie Jean;
- ✓ Monsieur Jean-Sébastien Duguay.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2014-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 635-2013 INTITULÉ COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL DE SAINT-COLOMBAN

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 635-2014-01 modifiant le règlement 635-2013 intitulé Comité consultatif de l'Agenda 21 local de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 088-03-14
AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement paysager des divers bâtiments et espaces municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer un contrat de service avec *Hortifolie Société d'horticulture de Saint-Colomban* ayant pour objet la responsabilité et l'entretien des espaces verts de la Ville, et ce, tel que décrit audit contrat.

Ce contrat couvre la période estivale 2014 et la Ville de Saint-Colomban s'engage à remettre à cet organisme une somme de quinze mille dollars (15 000 $) incluant les taxes applicables, le cas échéant;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement aux codes budgétaires suivants :

- ✓ 02-130-00-499: 7 500 $;
- ✓ 02-220-00-522: 1 030$;
- ✓ 02-701-50-522: 5 090 $;
- ✓ 02-412-00-522: 360 $;
- ✓ 02-320-00-522: 1 020 $.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 089-03-14
NOMINATION DE MONSIEUR LE MAIRE, JEAN DUMAIS, À TITRE DE CÉLÉBRANT D'UNIONS CIVILES ET MARIAGES CIVILS

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil peuvent être désignés comme célébrant compétent à célébrer les unions civiles et les mariages civils;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu ;

D'AUTORISER monsieur le maire, Jean Dumais, à présenter une demande auprès du Ministre de la Justice afin d'être désigné comme célébrant compétent à célébrer les unions civiles et les mariages civils.

RÉSOLUTION 090-03-14
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, SENCRL - DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE TERREBONNE PORTANT LE NUMÉRO 700-17-010644-143

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater ses procureurs afin qu'ils représentent les intérêts de la Ville relativement au dossier de la Cour supérieure du district de Terrebonne portant le numéro 700-17-010644-143 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost Fortin d'Aoust, sencrl*, pour conseiller la Ville et entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 091-03-14
CHANGEMENT DE PROCUREURS RELATIVEMENT AUX DOSSIERS DE LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté la firme *Prévost, Fortin, d'Aoust, sencrl.* afin de représenter les intérêts de la Ville par sa résolution 055-02-14 ;

CONSIDÉRANT que les rôles de la Cour municipale ainsi que plusieurs documents sont déjà confectionnés;

CONSIDÉRANT que dans le but de faciliter la transition relativement aux divers dossiers de la Cour municipale, il est opportun que la transition des procureurs se fasse à compter du 08 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER maître Carl-Éric Therrien à procéder pour les dossiers de Cour municipale déjà entrepris, et ce, jusqu'au 08 avril 2014;

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost, Fortin, d'Aoust, sencrl*. pour tous les nouveaux dossiers à la Cour municipale;

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 092-03-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 479, CÔTE SAINT-PAUL

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de réfection du bâtiment situé au 479, côte Saint-Paul.

RÉSOLUTION 093-03-14
EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION, POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de technicienne en documentation, de 37.5 heures semaine, au Service du greffe ;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur général recommande de procéder à l'embauche de madame Annie Parent;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 17 mars 2014, madame Annie Parent, à titre de technicienne en documentation, poste permanent, temps plein, au Service du greffe et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 094-03-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES DANS LE BUT DE PRÉSENTER UNE OFFRE D'ACHAT RELATIVEMENT AU LOT 3 699 482

CONSIDÉRANT que la Ville utilise depuis plusieurs années une partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (3 699 482) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville y a fait des investissements afin d'y aménager des terrains de soccer ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition du lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (3 699 482) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à entreprendre les démarches dans le but de présenter une offre d'achat relativement au lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (3 699 482) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 095-03-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES DANS LE BUT DE PRÉSENTER UNE OFFRE D'ACHAT RELATIVEMENT AU LOT 2 078 121

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à faire l'acquisition du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CENT VINGT-UN (2 078 121) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à entreprendre les démarches dans le but de présenter une offre d'achat relativement au lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CENT VINGT-UN (2 078 121) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 096-03-14
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE SCOUTISME DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec la Fédération québécoise de scoutisme de Saint-Colomban afin de leur permettre d'utiliser un terrain appartenant à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative au prêt d'une partie d'un terrain destiné aux activités de scoutisme.

RÉSOLUTION 097-03-14
APPROBATION DE LA RÉSOLUTION 8179-14 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD RELATIVEMENT AU CAUTIONNEMENT DES CENTRES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES RIVIÈRES-DU-NORD

CONSIDÉRANT que les villes de Saint-Jérôme et de Saint-Colomban ainsi que la municipalité de Sainte-Sophie supportent financièrement les activités du Centre régional d'éducation physique et sportive à Saint-Jérôme (ci-après le CREPS);

CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation de la piscine du Cégep de Saint-Jérôme sont requis, et qu'à cet effet la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) accepte de cautionner l'engagement du CREPS envers le Ministère et le Cégep de Saint-Jérôme, en capital et intérêts ,et ce, pour la rénovation de la piscine du Cégep de Saint-Jérôme au montant d'un million cent treize mille quatre cents dollars (1 113 400 $);

CONSIDÉRANT que ledit cautionnement de la MRC est conditionnel à l'obtention des approbations requises du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le tout en conformité avec les articles 9 et 14.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que seules les villes de Saint-Colomban et de Saint-Jérôme ainsi que la municipalité de Sainte-Sophie seront, le cas échéant, assujetties au paiement dudit cautionnement, le tout réparti en raison de 50 % selon la population de ces municipalités et de 50 % de la richesse foncière uniformisée (RFU);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu :

D'APPROUVER la résolution 8179-14 de la MRC relativement au cautionnement des Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 098-03-14
OPPOSITION À LA DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION – TÉLUS

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 novembre 2013, *Télus* a déposé une demande d'appui à la Ville de Saint-Colomban, visant à obtenir un appui dans son projet d'implantation d'une tour de communications derrière le 78, montée de l'Église sur le lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-UN (2 077 651) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désapprouve l'emplacement proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal s'oppose à l'implantation d'un bâti d'antenne dans une zone résidentielle et demande à Industrie Canada de prendre en considération l'opposition des riverains de l'emplacement projeté par *Télus* et la position de la Ville de Saint-Colomban.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE FÉVRIER

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal, du Comité consultatif d'urbanisme, tenu le 18 février 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE FÉVRIER DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de février du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

RÉSOLUTION 099-03-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 642-2014 LIMITANT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

CONSIDÉRANT que la greffière à procédé à la lecture du règlement, séance tenante;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement de contrôle intérimaire numéro 642-2014 limitant le développement urbain.

RÉSOLUTION 100-03-14
ARRÊT DU PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2013-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire cesser le processus d'adoption du règlement numéro 601-2013-29 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

DE CESSER le processus relatif à l'adoption du règlement numéro 601-2013-29 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 101-03-14
ARRÊT DU PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT INTITULÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2013-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire cesser le processus d'adoption du règlement numéro 601-2013-31 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE CESSER le processus relatif à l'adoption du règlement numéro 601-2013-31 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 102-03-14
NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, a adopté le règlement 641-2014 créant un comité consultatif d'environnement ;

CONSIDÉRANT que quatorze (14) personnes ont déposé leur candidature pour siéger sur le Comité consultatif d'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre à titre de membre du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de six (6) membres à titre de citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :
DE NOMMER, séance tenante, monsieur le Conseiller Xavier-Antoine Lalande pour faire partie du Comité consultatif d'environnement à titre de membre du Conseil municipal;

DE NOMMER, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous pour faire partie du Comité consultatif d'environnement à titre de citoyen :

Pour un mandat de douze (12) mois :

- ✓ Monsieur Jean-Baptiste Alagnoux;
- ✓ Monsieur Éric Boucher ;
- ✓ Monsieur Dominique Chartier;

Pour un mandat de vingt-quatre (24) mois :

- ✓ Madame Andrée Habel;
- ✓ Monsieur Daniel Jossart;
- ✓ Madame Émilie Riopel.

RÉSOLUTION 103-03-14
FIN DE MANDAT DE MONSIEUR MATHIEU ROCHON, À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire, d'un commun accord, mettre fin au mandat de monsieur Mathieu Rochon, à titre de membre au Comité consultatif d'urbanisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

DE METTRE FIN, séance tenante, au mandat de monsieur Mathieu Rochon à titre de membre au Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION 104-03-14
NOMINATION DE MADAME GENEVIÈVE LAPOINTE À TITRE DE MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant au Comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

DE NOMMER, séance tenante, madame Geneviève Lapointe, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION 105-03-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE BASSIN VERSANT NUMÉRO 44

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville au Plan directeur de l'eau;

CONSIDÉRANT que la signature d'ententes de bassin versant est un engagement à effectuer des actions jugées prioritaires dans le Plan directeur de l'eau;

CONSIDÉRANT l'entente de partage des coûts, à part égale, avec la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que l'avenant à l'entente de bassins versants numéro 44 vise le prélèvement d'échantillonnage d'eau aux deux (2) endroits suivants soit :

1- Rivière Bonniebrook, à partir du pont de la rue du Bord-de-l'eau (en aval du barrage);

2- Rivière-du-Nord, pont du rang Saint-Rémi.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, à procéder à la signature d'une entente, avec l'organisme *Abrinord*, identifiée comme suit :

Entente relative au bassin versant 44 laquelle concerne la réalisation du projet «Programme d'échantillonnage du Bassin versant de la Rivière-du-Nord 2014» dont les actions visent à atteindre plusieurs objectifs inscrits au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la Rivière-du-Nord.

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint, à effectuer le paiement des frais relatifs à l'entente à intervenir au montant de deux mille dollars (2 000.00 $) ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-459.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 106-03-14
ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 553-12-09 RELATIVE À L'OCTROI DE CONTRAT À DES FIRMES D'INGÉNIERIES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT que par la résolution 553-12-09 la Ville procédait à la nomination de firmes d'ingénierie afin d'effectuer la surveillance des travaux exécutés dans le cadre de protocoles d'ententes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire abroger la résolution 553-12-09;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution 553-12-09 relative à l'octroi de contrat à des firmes d'ingénieries pour la surveillance des travaux.

RÉSOLUTION 107-03-14
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE SIGNALISATION (TP-DPC-2014-105)

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de signalisation;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

Signel Services Inc;
Martech Signalisation Inc;
Signo Tech Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Signel Services Inc.	8 092.75 $
Martech Signalisation Inc.	8 018.50 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, lequel atteste de la conformité de la soumission retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de signalisation auprès de la compagnie *Martech signalisation Inc*., au coût de huit mille dix-huit dollars et cinquante cents (8 018.50 $), excluant les taxes applicables ,et ce, conformément à leur offre de prix datée du 07 février 2014;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-649.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 108-03-14
AUTORISATION D'INSTALLATION ET DE RACCORDEMENT DE LUMINAIRES DE RUE PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il est requis, que la Ville autorise Hydro-Québec à faire les branchements nécessaires pour les luminaires qui seront installés pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER Hydro-Québec à faire les installations et les branchements nécessaire sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban;

Il est entendu que tous les frais inhérents aux branchements sont aux frais de la Ville pour les rues existantes et municipalisées;

Il est entendu que tous les frais inhérents aux branchements sont aux frais des titulaires des protocoles d'entente pour les branchements effectués sur les rues visées au protocole d'entente et qui n'ont pas été municipalisées à la date du branchement.

RÉSOLUTION 109-03-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AFIN DE REMPLACER L'UNITÉ 310 (TP-SI-2014-116)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette afin de remplacer l'unité 310.

RÉSOLUTION 110-03-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES AFIN D'EFFECTUER LE DÉPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE SITUÉES SUR LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT qu'il est requis de déplacer les infrastructures des services d'utilité publique de la rue du Pont;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre toutes les démarches relatives au déplacement des infrastructures d'utilités publiques;

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de préparer les descriptions techniques requises au déplacement des infrastructures d'utilité publique;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer et d'enregistrer les actes de servitudes requises au déplacement des infrastructures d'utilité publique;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, le greffier, à signer tous les documents requis à la préparation et à l'enregistrement des actes requis en vertu de la présente résolution;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cette demande sont à la charge de la Ville.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire au code budgétaire 02-320-00-629;

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 111-03-14
OCTROI DU CONTRAT - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (TP-SP-2014-96)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 10 mars 2014 :

ENTREPRISES	OPTION A (Incluant les taxes)	OPTION B (Incluant les taxes)
Transport RLS Inc.	2 697 907.72 $	3 135 602.43 $
Transport sanitaire Hayes	2 850 989.33 $	3 233 323.16 $
JR Services Sanitaires Inc.	3 248 744.79 $	3 326 622.54 $
Gestion Sanitaires Tibo Inc.	3 495 157.21 $	3 707 115.92 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, lequel atteste de la conformité de la soumission retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat, selon l'option A pour la collecte et le transport des matières résiduelles à l'entreprise *Transport RLS Inc.,* et ce, conformément à leur soumission, datée du 10 mars 2014 au montant total de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent sept dollars et soixante-douze cents (2 697 907.72 $) incluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-456.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 112-03-14
OCTROI DU CONTRAT - ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON-COMPOSTABLES (TP-SP-2014-97)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'enfouissement des matières résiduelles non-compostables;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 10 mars 2014 :

ENTREPRISES	PRIX (INCLUANT LES TAXES)
Waste Management Inc.	1 371 657.50 $
Matrec Inc.	1 890 763.86 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, lequel atteste de la conformité de la soumission retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'enfouissement des matières résiduelles non-compostables à l'entreprise *Waste Management Inc*. et ce, conformément à leur soumission, datée du 05 mars 2014 au montant d'un million trois cent soixante-onze mille six cent cinquante-sept dollars et cinquante cents (1 371 657.50 $), incluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-02-446.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 113-03-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU SITE D'ENTREPOSAGE D'ABRASIFS D'HIVER (TP-SP-2014-98)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public relativement à des services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance des travaux pour la réalisation du site d'entreposage d'abrasifs d'hiver ;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçue aucune soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement aux services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance des travaux pour la réalisation du site d'entreposage d'abrasifs d'hiver.

RÉSOLUTION 114-03-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2014-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 février 2014 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture :

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 520-2014-11 modifiant le règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

RÉSOLUTION 115-03-14
DÉPÔT ET APPROBATION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris le renouvellement du Plan municipal de sécurité civile, lequel datait de janvier 1999;

CONSIDÉRANT le plan présenté par le directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'APPROUVER le Plan municipal de sécurité civile, tel que présenté, par le directeur du Service de sécurité incendie.

RÉSOLUTION 116-03-14
APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN RELATIVEMENT AU RENOUVELLEMENT DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité incendie*, sanctionnée le 16 juin 2000 par l'Assemblée nationale du Québec, oblige les villes et municipalités à participer à un exercice jamais fait dans le domaine de l'incendie au Québec, l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 décembre 2010, la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) fait partie du groupe ayant terminé son premier cycle du schéma de couverture de risques qui couvre une période de cinq ans (2004-2009);

CONSIDÉRANT que cet exercice entrepris par la MRC, a pour but d'évaluer la situation actuelle de la sécurité incendie de la MRC pour ensuite l'optimiser tout en respectant les fondements de la *Loi sur la sécurité incendie* et ce, au niveau des articles 29 et 30;

CONSIDÉRANT que le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité et que toute modification pour le rendre conforme aux orientations ministérielles doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER le plan de mise en œuvre tel que présenté par le directeur du Service de sécurité incendie.

RÉSOLUTION 117-03-14
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 222-05-13 RELATIVE À L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE : ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT que par la résolution 222-05-13, le Conseil municipal a nommé des employés municipaux responsables de différentes missions de l'organisation municipal;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de conseillère stratégique aux communications et relations avec les citoyens et la nomination de madame Marie-André Gagnon à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 222-05-13 afin de remplacer madame Lucie Jubinville, directrice du Service de la bibliothèque et de la culture par madame Marie-Andrée Gagnon à titre de responsable des communications.

RÉSOLUTION 118-03-14
ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-LUC ARBIC, À TITRE DE POMPIER

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Jean-Luc Arbic, occupant la fonction de pompier, à compter du 27 février 2014.

RÉSOLUTION 119-03-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR POUR LE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un coordonnateur pour le camp de jour de l'été 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Stéphanie Nadon-Lalande à titre de coordonnateur du camp de jour pour l'été 2014, pour une durée de dix (10) semaines et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 120-03-14
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE BASEBALL D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec l'Association de baseball d'Argenteuil afin que les résidents de Saint-Colomban puissent participer à une ligue de baseball ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer le protocole d'entente, tel que présenté avec l'Association de baseball d'Argenteuil.

RÉSOLUTION 121-03-14
AUTORISATION D'EFFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2014"

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville d'obtenir une subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, dans le cadre du «Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2014»;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des sports et des loisirs, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, dans le cadre du «Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2014» et à signer tous les documents requis.

RÉSOLUTION 122-03-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIÉTONNES - VÉLOCE II

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire soutenir les initiatives favorisant les déplacements à pied et à vélo à l'intérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes afin de favoriser la marche et le vélo;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes - Véloce II, offert par le ministère des Transport du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes - Véloce II, offert par le ministère des Transports du Québec ;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 123-03-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'IMPRESSION DU COLOMBANOIS

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'impression du Colombanois.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19h43 à 20h48.

RÉSOLUTION 124-03-14
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h49 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière